



Tél : 02 31 79 06 26

mairie.hototenaug@laposte.net

PROCÈS VERBAL
LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 13 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 13 septembre 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Mme PATUREL Brigitte, Maire.

Étaient présents : Brigitte PATUREL, Jean-Marc AUVRAY, Bernard BOUCHER, Emmanuel CARPENTIER, Guillaume COUDEVYLLE, Virginie HEMERY, Sandrine KOSOLINSKY, Anne LAVIEC.

Absents excusés : Marie-Ange GAUTRON donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc AUVRAY, Mounir ZIANI.

Secrétaire de séance : Jean-Marc AUVRAY

ADHÉSION DE LA COMMUNE DE COLOMBELLES AU SDEC ÉNERGIE.

Vu, l'article 5.1 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer, acté par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu, la délibération de la commune de Colombelles en date du 30 mai 2022, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,

Vu, la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 16 juin 2022, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

CONSIDERANT que, par délibération en date du 30 mai 2022, la commune de Colombelles a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » avec les prestations optionnelles suivantes :

- 100 % lumière (renouvellement immédiat des appareils hors service),
- Visite au sol, à raison d'une visite par an et par foyer,
- Vérification, pose, dépose d'installations d'illuminations festives.

CONSIDERANT que lors de son assemblée du 16 juin 2022, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la commune de Colombelles, à compter du 1^{er} janvier 2023, après publication de l'arrêté préfectoral prononçant cette adhésion.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE, par courrier en date du 29 août 2022, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Madame le Maire soumet cette proposition d'adhésion de la commune de Colombelles au SDEC ÉNERGIE au conseil municipal.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

à l'unanimité

Par 9 voix pour, zéro abstention, Zéro voix contre,

Approuve l'adhésion de la commune de Colombelles au SDEC ÉNERGIE.

DEVIS PONT DU DOMAINE

Madame la maire donne la parole à Monsieur BOUCHER Bernard adjoint,

Un devis nous est parvenu pour la réfection et adaptation du platelage et garde-corps du Pont du Domaine de l'entreprise LAFOSSÉ et fils d'un montant de 13392,00 euros HT soit 16070,40 euros TTC.

Après délibération le conseil municipal autorise Madame la maire à signer le devis et à demander toutes subventions pour ce dossier.

ANCIEN LOCATAIRE JEANNE DÉLIBÉRATION POUR LA RÉGULARISATION DES FRAIS DE NETTOYAGE, LOYERS ET CUISINE

Madame la maire informe le conseil municipal que suite au départ des anciens locataires du presbytère de Brocottes des frais de nettoyage ont été nécessaires d'un montant de 1080,00 € TTC vu l'état de saleté du logement constaté par huissier.

Madame la maire demande au conseil municipal l'autorisation de faire rembourser ces frais par les anciens locataires.

Après délibérations le conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à émettre un titre pour le remboursement des frais de nettoyage.

CHOIX NOUVEAUX LOCATAIRES PRESBYTÈRE BROCOTTES

Madame la maire informe le conseil municipal d'une liste de potentiels locataires reçus du notaire en charge de la location, le choix sera fait après avoir reçu les personnes.

DEMANDE OUVERTURE ENTRÉE SUR CHEMIN COMMUNAL CONCERNANT LA PARCELLE 108A0063 ROUTE DES TROIS MARES.

Après présentation du projet, le conseil municipal reporte ce point à un prochain conseil.

QUESTIONS DIVERSES

Faire bulletin d'info sur la formation des volontaires suite à installation du défibrillateur, et info sur date de l'arbre de Noël

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire leva la séance à 22 heures 30.

Le Maire

Brigitte PATUREL

